

Dépêche du Conseil

Le Conseil

- adopte les propositions ci-après et les transmet à l'Assemblée des délégués (AD) :
 - le Règlement sur la clé de répartition des contributions
 - Fonds des Églises suisses à l'étranger : somme cible 2017
 - Institut œcuménique de Bossey : somme cible 2017
 - Organisations missionnaires : montant fixe 2017
- prend connaissance, en première lecture, des propositions ci-après à l'adresse de l'AD :
 - rapport d'activité 2015
 - comptes 2015
 - 500 de la Réforme : les projets de la FEPS de 2014 à 2016 ; rapport du Conseil
 - prise de position de la FEPS à propos de l'étude de la Commission Foi et Constitution du Conseil œcuménique des Églises (COE) intitulée *L'Église – Vers une vision commune* ;
- confirme Hella Hoppe dans sa fonction de directrice du Secrétariat ad intérim ;
- prend connaissance du rapport de la Conférence des présidences d'Église (CPE) du 29 janvier 2016, du rapport des secteurs, du plan de communication et du rapport Personnel ;
- prend connaissance du thème prioritaire du bulletin 1/2016 ;
- prend connaissance du suivi du Palais fédéral et adopte les prises de position contre la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) ainsi que sur le référendum contre la restructuration du domaine de l'asile ;
- adopte la clé de répartition solidaire des charges pour l'aumônerie des requérants d'asile dans les centres fédéraux en 2016 ; il adopte également le principe d'un prélèvement de 10'000 francs sur les provisions constituées en faveur de la répartition solidaire des charges pour les services d'aumônerie ;
- charge le Secrétariat de collaborer à l'élaboration du cours « Religious Care – Seelsorge Asylsuchende » (prise en charge spirituelle : l'aumônerie des requérantes et des requérants d'asile) et de participer à la direction du programme durant la phase pilote ; ce cours, couronné par un diplôme, est organisé en coopération avec l'Université de Berne ; il adopte un montant de 15'000 francs à titre de contribution au financement des frais de cours, ce montant étant géré par le Secrétariat ;
- prend connaissance de l'argumentaire qui lui est soumis en rapport avec le montant cible de 2017 du Fonds des Églises suisses à l'étranger ;
- adopte le programme annuel 2016 de la Commission de liturgie de la FEPS, sous réserve de prise en compte des modifications souhaitées par le Conseil ;

- charge le Secrétariat de formuler un nouveau mandat pour le groupe de travail Forum pour l'éducation de la FEPS ; il charge le président du Conseil de consulter la Conférence des présidences d'Église concernant le projet de ce mandat ;
- prend connaissance du débat sur le document « Beratung der Themenpakete – letzte Fragen » (délibération sur les blocs thématiques) relatif à la révision de la Constitution de la FEPS, qui a été mené le 29 janvier 2016 lors de la Conférence des présidences d'Église ;
- prend connaissance du concept de communication élaboré par l'agence furrerhugi et du plan directeur Communication ; il adopte le slogan « 500 ans de la Réforme » et décide de recourir aux services de l'agence furrerhugi pour divers projets relatifs à la commémoration du jubilé de la Réforme ; il charge le Secrétariat d'élaborer un projet de financement pour les surcoûts provoqués par la collaboration avec furrerhugi en 2016 et 2017 ;
- charge le président du Conseil de contacter le président de la Confédération et la Conférence des présidences d'Église en vue d'inviter le pape François à participer à une célébration commune en Suisse en 2017 ;
- prend connaissance du projet de livre sur l'histoire de la Réforme en Suisse et assure une participation financière de 25'000 francs ainsi qu'une garantie de déficit de 10'000 francs ;
- prend connaissance du budget 2016 de la fondation de l'Entraide protestante (EPER) ;
- prend connaissance du budget 2016 de la fondation Pain pour le prochain (PPP) ;
- élit Daniel Reuter au Conseil de fondation de l'EPER et au Conseil de fondation de PPP